

Bombardier ne veut pas divulguer les langues parlées par ses administrateurs



 INFO

Le PDG de Bombardier, Éric Martel (Photo d'archives)

PHOTO : LA PRESSE CANADIENNE / RYAN REMIORZ



Olivier Bourque

Publié à 4 h 00

Bombardier recommande à ses actionnaires de voter contre une proposition qui ferait en sorte de divulguer les langues parlées par les membres de son conseil d'administration, une position qui va à l'encontre de celle de l'un de ses principaux actionnaires, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ).

Cette proposition est défendue par le Mouvement d'éducation et défense des actionnaires (MEDAC) et sera soumise au vote à la prochaine assemblée de l'avionneur le 27 avril.

Avec le contexte actuel marqué par de nombreuses polémiques linguistiques au sein d'entreprises canadiennes, notamment à Air Canada et au Canadien National, le MEDAC souhaiterait davantage de

transparence sur les langues maîtrisées par les décideurs, notamment sur leur connaissance du français.

« Il est à cet effet opportun [...] de connaître, par le truchement d'une divulgation formelle et officielle, les langues maîtrisées par les administrateurs de la société », croit le MEDAC.

Plusieurs entreprises se sont déjà montrées favorables à la proposition, notamment les banques canadiennes, la firme d'ingénierie SNC-Lavalin ou Cogeco. Lors de sa dernière assemblée des actionnaires, CGI avait aussi montré une ouverture à divulguer ces informations à partir de l'an prochain.

Mais dans la circulaire destinée aux actionnaires, Bombardier recommande plutôt de voter contre la proposition.

« Le conseil d'administration estime que les compétences qui figurent actuellement dans notre grille de compétences répondent aux besoins et aux priorités stratégiques de Bombardier et qu'il n'est pas nécessaire d'inclure des compétences linguistiques pour nos administrateurs », écrit l'avionneur.

« Nous veillons par ailleurs à respecter nos obligations en vertu de la Charte de la langue française du Québec et d'autres lois et règlements linguistiques applicables », poursuit l'entreprise québécoise.

Déception et incompréhension

Cette décision déçoit le MEDAC qui ne comprend pas le refus de Bombardier.

« C'est incompréhensible, on ne sait pas quelle est la raison. On leur a envoyé une proposition. Ils se défendent en évoquant leur certificat de francisation et le respect de la loi 101. Mais ce n'est pas contre l'esprit de la loi de divulguer les langues maîtrisées par les administrateurs », a souligné Willie Gagnon, directeur au MEDAC, lors d'une entrevue avec Radio-Canada.

Il y a 13 administrateurs qui siègent au conseil d'administration de Bombardier. De ce nombre, sept demeurent à l'extérieur du Québec. L'ancien PDG de Bombardier, Pierre Beaudoin, est toujours président du conseil.

Questionné par Radio-Canada, Bombardier dit toujours évaluer les propositions en interne, mais aussi par des tierces parties « pour les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de divulgation en entreprise ».

« Quand on analyse une proposition, c'est avec la barre qui mesure la valeur ajoutée pour les actionnaires. On évalue toujours les propositions avec cette optique », affirme Mark Masluch, porte-parole de l'entreprise.

En raison de l'étendue de ses activités, les membres du conseil d'administration viennent de partout dans le monde, explique d'ailleurs l'avionneur.

« Les administrateurs sont bien d'origines diverses, ils parlent plusieurs langues, dont le français et l'anglais. Ils nous permettent d'avoir une vue d'ensemble mondiale. Ceci dit, on a bien des membres qui ont des racines très fortes au Québec et au Canada », ajoute M. Masluch.

Dans sa circulaire, Bombardier explique aussi que le français est principalement utilisé lors des assemblées « bien que l'anglais soit également employé pour favoriser un véritable dialogue avec tous nos actionnaires ».

La Caisse de dépôt et placement en faveur

L'un des principaux actionnaires de Bombardier, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), qui détenait 109 millions de dollars d'actions à la fin de 2021, confirme toutefois qu'elle appuiera la proposition.

« La CDPQ est favorable à une divulgation sur les langues officielles maîtrisées par les administrateurs. À chaque société la décision entourant la manière d'effectuer cette divulgation. Nous comptons soutenir la proposition », souligne Kate Monfette, porte-parole de la Caisse de dépôt.

Selon le MEDAC, la question de la langue « est un sujet de responsabilité sociale » pour les entreprises, au même titre que la diversité.

Questionné à l'automne, l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) s'était également dit en accord avec la démarche.

« La diversité, ce n'est pas limité aux quatre groupes désignés par le gouvernement, ça prend plusieurs formes, plusieurs natures, et un des aspects est la diversité linguistique », avait alors indiqué le directeur général François Dauphin.

Bombardier ne ferme toutefois pas la porte à une révision de sa position « dans un futur immédiat ».

« S'il s'agit d'un sujet qui suscite encore plus de conversation et de considération et qu'on continue la discussion autour de la valeur ajoutée pour les actionnaires, nous sommes ouverts à discuter », conclut M. Masluch.

À lire aussi :

- Les PDG d'Air Canada et du CN n'auront pas l'obligation de comprendre le français
- Le Canadien National se conformera à la loi 96 sur le français

